

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 21 OCTOBRE 2024.

- * 485-CX-2306 concernant l'approbation de l'entente de mobilité étudiante entre l'UQO et l'Université Euromed de Fès - UEMF (Maroc)
- * 485-CX-2307 concernant l'approbation d'un mémorandum d'entente entre l'UQO et l'Université Grenoble Alpes - UGA (France)
- * 485-CX-2308 concernant l'autorisation à négocier et signer une convention d'aide financière en recherche avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
- * 485-CX-2309 concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (Loi 95)
- * 485-CX-2310 concernant une modification au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.